



MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 Tournes

BESOINS ET ATTENTES DES HABITANTS DE TOURNES

LES PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

adoptées dans la séance du 29 juillet 2021

Juillet 2021

SOMMAIRE

1	QUALITE DE VIE	P 3
2	MAIRIE	P 4
3	PETITE ENFANCE / ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES	P 6
4	VOIRIE	P 8
5	ÉQUIPEMENTS DE LA COMMUNE	P 14
6	SANTÉ	P 16
7	ANIMATION	P 18
8	INFORMATION ET COMMUNICATION	P 22
9	SÉCURITÉ ET INCIVILITÉS	P 24
10	ACTION DE LA MUNICIPALITÉ	P 26

La Commission communication

Gérard CARBONNEAUX,
Président.

Philippe CLAUSSE,
Vice-président.

Isabelle BERTRAND, Aline HAPLIK,
Mathilde RENOLLET, Gwénaél
WEBER,
Membres.

Remerciements à Monsieur
Gwénaél WEBER et à Madame
Mathilde RENOLLET qui ont assuré
respectivement la mise en ligne du
questionnaire et le dépouillement de
l'enquête.

Le nouveau Conseil Municipal élu en mars 2020 a souhaité associer les habitants à sa réflexion sur les orientations de la mandature.

C'est ainsi qu'il a décidé de lancer une enquête auprès des habitants de Tournes pour mieux appréhender leurs attentes et mieux connaître leurs besoins. La Commission communication a été chargée d'organiser les modalités pratiques de cette consultation. En octobre 2020, un questionnaire a donc été diffusé auprès de tous les foyers de la commune.

La première surprise est venue du taux élevé de réponses : 136 questionnaires ont été retournés en mairie ou remplis en ligne. A titre de comparaison, l'enquête réalisée en 2016 n'avait atteint qu'à peine la moitié de ce chiffre (57 réponses) et, déjà à l'époque, le taux de retour avait été jugé très bon pour ce type de consultation. C'est donc près d'un quart de la population du village qui s'est mobilisé aux cotés de la Municipalité.

Le Conseil Municipal tient à remercier sincèrement tous les Tournésiens qui ont apporté leurs contributions que celles-ci soient favorables ou non à l'action du Conseil Municipal.

Les réponses ont été soigneusement dépouillées et analysées avant d'être présentées au Conseil Municipal et débattues. Il en est ressorti un certain nombre de projets et d'actions que votre Conseil Municipal va s'efforcer de mener à bien au cours des prochaines années.

Ce document restitue ce travail d'enquête pour que chacun puisse en prendre connaissance en toute transparence. Il apporte aussi les réponses de l'équipe municipale aux propositions de la population.

Les contraintes budgétaires ne permettront pas de satisfaire toutes les aspirations : il a fallu établir des priorités. Mais que tous les Tournésiens soient assurés de la volonté du Conseil Municipal de répondre au mieux à leurs demandes.

Gérard CARBONNEAUX,
Maire de Tournes



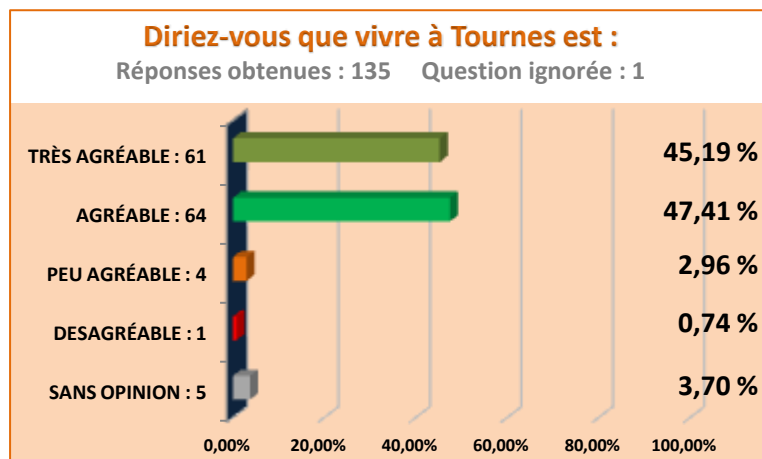
AVANT-PROPOS

Le questionnaire est organisé en 10 rubriques reprenant chacune une thématique déterminée.

Chaque rubrique comportait de 1 à 3 questions "fermées" portant sur l'appréciation de la population sur quelques sujets précis. Ces questions étaient complétées par 1 ou 2 questions "ouvertes" permettant à chacun de faire part de ses commentaires et de ses souhaits et propositions.

Le questionnaire pouvait être rempli sous format papier ou en ligne (23 réponses sur les 136).

Votre qualité de vie : commodités, ruralité et proximité de la ville, un tiercé gagnant



⇒ **92% d'avis positifs et 4% d'avis négatifs**

Le constat est sans surprise : à plus de 90%, les habitants de Tournes apprécient leur qualité de vie dans le village.

Sont appréciés :

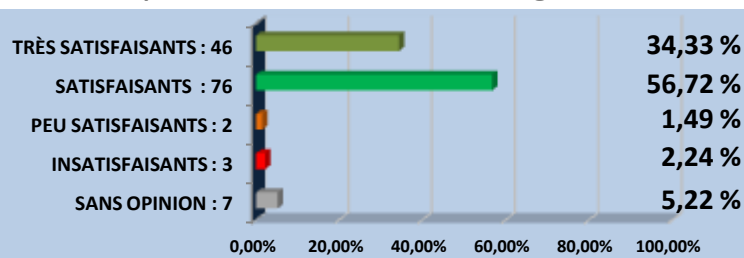
- la présence des services et commerces essentiels : 20 réponses
- le caractère rural, calme, attachant du village : 9 réponses
- la proximité de Charleville : 5 réponses
- la qualité de l'accueil : 5 réponses
- la propreté et le fleurissement : 4 réponses
- l'existence d'activités diverses : 3 réponses
- la prise en charge des personnes âgées et handicapées : 3 réponses.

Les réponses relèvent aussi quelques points négatifs : isolement de la rue de la Gare, mauvais entretien des chemins communaux et des fossés...

Sont regrettés plus particulièrement l'insécurité routière et les incivilités de quelques-uns. Ces deux points sont développés plus loin dans les rubriques 4 et 9.

Comment jugez-vous les services administratifs apportés par la mairie ?

Réponses obtenues : 134 Question ignorée : 2



La mairie : un accueil de qualité, mais des horaires pas toujours adaptés

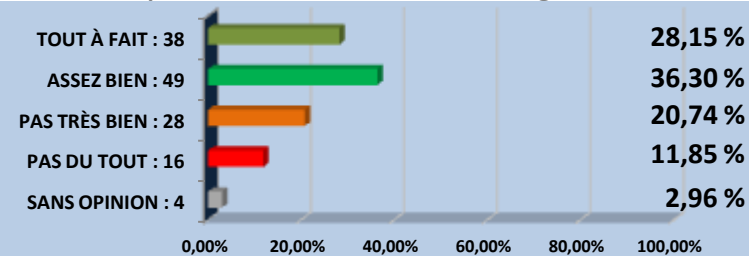
⇒ **91%** d'avis positifs et **4%** d'avis négatifs

La qualité de l'accueil et l'amabilité du personnel de la mairie sont soulignées, de même que sa compétence. L'écoute, la disponibilité et la réactivité du personnel et des élus sont également appréciées.

Quelques avis minoritaires expriment toutefois un mécontentement.

Les horaires d'ouverture de la Mairie correspondent-ils à vos disponibilités ?

Réponses obtenues : 135 Question ignorée : 1



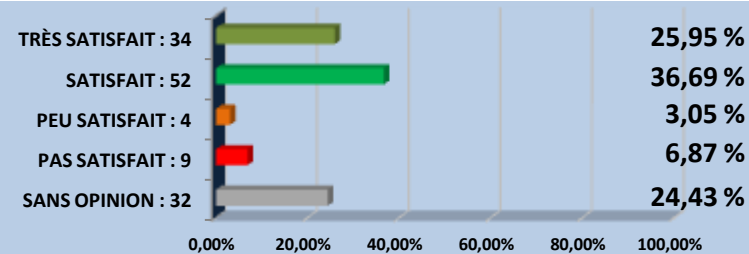
⇒ **64%** d'avis positifs et **33%** d'avis négatifs

Seul point réellement négatif : les horaires d'ouverture de la mairie, inadaptés pour les habitants exerçant une activité professionnelle.

Les propositions formulées pour remédier à cette lacune portent sur l'ouverture un deuxième après-midi par semaine ou le samedi matin.

Êtes-vous satisfait du traitement de vos demandes par les élus ?

Réponses obtenues : 131 Question ignorée : 5



⇒ **63%** d'avis positifs et **10%** d'avis négatifs

Les habitants sont majoritairement satisfaits du traitement de leur demande par les élus.

Le nombre de sans opinion est relativement élevé (près d'un quart des réponses) et s'explique sans doute par le fait que ces habitants n'ont pas eu de demandes particulières.

AVIS DES HABITANTS

Vous appréciez

- La qualité d'accueil et l'amabilité du personnel de mairie (11 réponses positives / 1 réponse négative)
- La disponibilité, l'écoute et la réactivité du personnel et des élus (10 réponses positives / 1 réponse négative)

Vous regrettez

- Des horaires d'ouverture de la mairie inadaptés pour les habitants en activité (15 réponses)
- Une mairie à l'écoute, mais sans suite (1 réponse)
- L'absence de réalisation des cartes nationales d'identité en mairie (1 réponse)

Vous proposez

2.1 - Horaires d'ouverture de la mairie

- Maintien de l'ouverture le mardi soir (3 réponses)
- Ouverture un second après-midi par semaine (2 réponses)
- Ouverture le samedi matin (2 réponses)



LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

2.1 - Horaires d'ouverture de la mairie

La solution est compliquée pour concilier à la fois les besoins de certains habitants et les disponibilités du personnel de la mairie.

Le Conseil Municipal a décidé :

- de maintenir l'ouverture du mardi après-midi ;
- de proposer un accueil sur rendez-vous pendant les jours ouverts pour les habitants qui ne peuvent pas se libérer pendant les horaires d'ouverture habituels de la mairie.

Cette solution devrait apporter une réponse satisfaisante pour toute la population, sans allonger le temps de travail du personnel d'accueil.

Délivrance des cartes d'identité

Depuis 2017, la demande de carte nationale d'identité ne se fait plus à la mairie de Tournes. Une situation que regrette un habitant qui souhaiterait un retour au dispositif antérieur. Apportons quelques précisions.

En effet, depuis 2017, il faut se rendre dans une commune équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes digitales. La procédure d'authentification par les empreintes permet de lutter contre la fraude documentaire et à l'identité et, de garantir l'authenticité de la carte nationale d'identité.

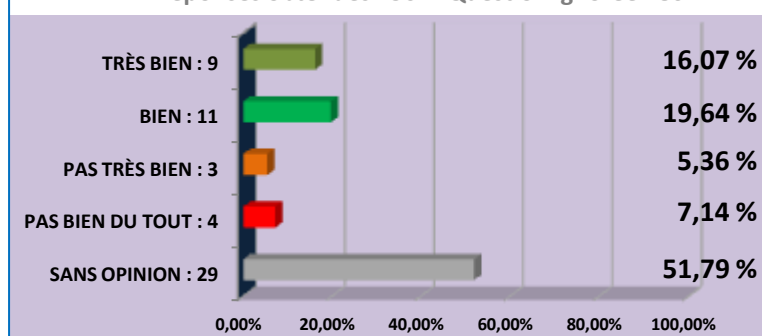
Dans les Ardennes, seulement 16 mairies sont équipées. La plus proche de Tournes est l'Hôtel de Ville de Charleville-Mézières ou l'une des deux annexes à la mairie de Charleville (annexe Poulain ou annexe Mésanges).

La CNI est valable 15 ans et sa délivrance est gratuite. Il vous faudra produire l'ancienne carte d'identité, une photo de moins de 6 mois et un justificatif de domicile.

Petite enfance et activités périscolaires : des services appréciés, mais toujours des problèmes de garde

Les services périscolaires (garderie, cantine, centre de loisirs ...) répondent-ils à vos besoins ?

Réponses obtenues : 56 Question ignorée : 80



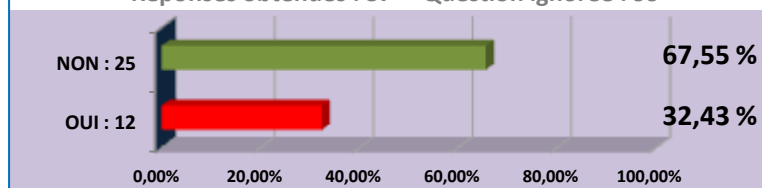
⇒ **36% d'avis positifs et 13% d'avis négatifs**

Les parents concernés qui ont répondu expriment leur satisfaction quant à la qualité du personnel périscolaire "agréable, compétent et proche des enfants" et apprécient la diversité des activités proposées aux enfants.

Les quelques reproches touchent aux tarifs jugés trop élevés (2 réponses) et aux modalités de paiement qui pourraient être mieux adaptées : facturation au mois ou au trimestre, voire la possibilité de règlement par prélèvement mensuel automatique.

Rencontrez-vous des problèmes pour la garde de vos enfants ?

Réponses obtenues : 37 Question ignorée : 99



⇒ **68% d'avis positifs et 32% d'avis négatifs**

Pour beaucoup de parents, la garde des enfants reste le problème prioritaire. Un tiers des réponses l'affirme.

Des solutions sont proposées : mise à jour de la liste des assistantes maternelles agréées, allongement des périodes d'ouverture des accueils de loisirs pendant l'été (ouverture jusqu'à fin août) et durant les petites vacances scolaires (ouverture la seconde semaine), création d'une crèche qu'appellent de leurs vœux 7 couples de parents.

AVIS DES HABITANTS

Vous appréciez

- Le professionnalisme du personnel et la diversité des activités (4 réponses)

Vous regrettez

- Le coût trop élevé des repas et des activités périscolaires (3 réponses)
- Les problèmes de garde des enfants, notamment le mercredi (12 réponses)

Vous proposez

3.1 - Une amélioration des modalités de paiement

- Prélèvement automatique (1 réponse)
- Paiement au mois ou au trimestre (1 réponse)
- Remboursement de la part garderie en cas d'annulation du repas dans les délais (1 réponse)

3.2 - Des solutions pour la garde des jeunes enfants

- Mise à jour de la liste des assistants maternels (1 réponse)
- Ouverture du centre aéré pendant 15 jours les petites vacances et jusqu'au 15 août pour l'ALSH d'été (2 réponses)
- Augmentation de l'amplitude des plages de garde (5 réponses)
- Une solution de garde pour le mercredi après-midi (3 réponses)

3.3 - L'ouverture d'une crèche

- 7 réponses



LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

3.1 - Amélioration des modalités de paiement

- Les règles comptables imposées à la commune et au CCAS sont particulièrement strictes et rigides s'agissant d'établissements publics. Toutefois des assouplissements de la réglementation peuvent laisser entrevoir des adaptations allant dans ce sens.

3.2 - La garde des jeunes enfants

- L'agrément des assistant(e)s maternel(le)s est du ressort du Conseil Départemental, qui a également en charge d'en mettre la liste régulièrement à jour. Cette liste vient d'ailleurs d'être récemment actualisée et peut être consultée en mairie ou auprès du CCAS et sur le site Internet du Conseil Départemental.
- L'allongement des périodes d'ouverture du Centre aéré, que ce soit pendant les petites vacances scolaires ou pendant l'été, apporterait certainement une amélioration. La principale difficulté réside dans le coût d'une telle décision et dans la difficulté de trouver du personnel qualifié pour assurer l'encadrement des activités. En l'état actuel (encore compliqué par les conséquences de la pandémie de COVID 19,) il est difficilement envisageable d'apporter une réponse positive à cette demande.
- Une augmentation de l'amplitude des plages de garde des enfants se heurte aux mêmes difficultés que celles exposées ci-dessus. La recherche de solutions est possible, mais leur mise en œuvre paraît difficile.

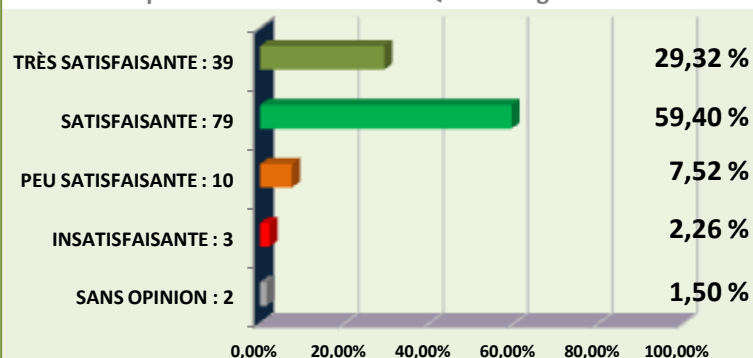
3.3 - Ouverture d'une crèche

Les contraintes budgétaires de la commune ne permettent pas d'envisager actuellement la construction et la gestion d'un tel équipement. En revanche, la Municipalité encouragera toutes les initiatives privées visant à implanter une mini-crèche.

Voirie : l'insécurité routière, un fléau qui inquiète la population

Comment trouvez-vous la propreté du village ?

Réponses obtenues : 133 Question ignorée : 3



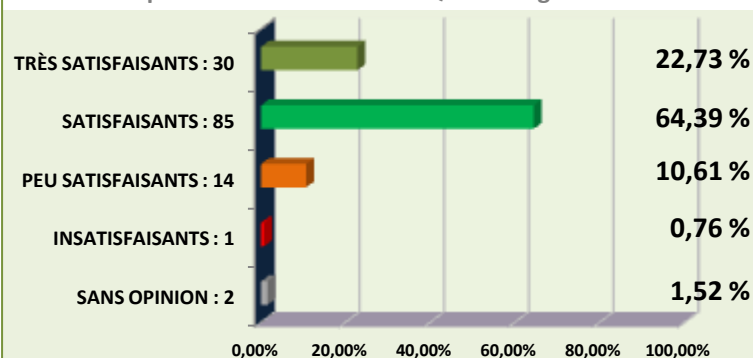
⇒ **89%** d'avis positifs et **10%** d'avis négatifs

La propreté du village est jugée satisfaisante, même si certains demandent que la tonte des espaces verts, l'entretien des massifs et le ramassage des feuilles mortes soient plus fréquents. Un petit reproche revient néanmoins quelquefois : le mauvais entretien de l'aire de jeux de la bibliothèque (3 mentions).

Le déblaiement de la neige l'hiver par l'équipe technique est appréciée, mais attention à ne pas bloquer les entrées de garages !

Comment qualifieriez-vous l'état et l'entretien de la voirie du village ?

Réponses obtenues : 132 Question ignorée : 4



⇒ **87%** d'avis positifs et **11%** d'avis négatifs

L'état et l'entretien de la voirie communale sont bons... à un détail près : les gravillons que vous êtes quelques-uns à ne pas aimer, sans doute à juste titre. Il leur est reproché de boucher les regards, d'être projetés dans les propriétés, et d'être dangereux pour les motards dans les virages. Il faudra en tenir compte lors des prochaines réfections de voirie.

L'état de certains trottoirs, ou plutôt l'absence de trottoirs, est pointé du doigt, rue de la Citadelle, rue d'Ambelle et rue de la Suine.

AVIS DES HABITANTS

Vous appréciez

- Les aires de jeux pour les enfants (3 réponses)
- Le déneigement des rues (1 réponse)

Vous regrettez

- L'entretien insuffisant des aires de jeux (3 réponses)
- Le gravillonnage des rues (3 réponses)
- Les déjections canines (voir rubrique incivilités)

Vous proposez

4.1 - Propreté du village

- Meilleur entretien de l'aire de jeu de la Bibliothèque (3 réponses)
- Entretien des massifs et ramassage des feuilles (1 réponse)
- Davantage de poubelles publiques (1 réponse)

4.2 - Entretien de la voirie

- Entretien de la rue de la Suine (1 réponse)
- Remise en état de la rue des 7 fontaines (1 réponse)
- Réfection des trottoirs rue de la Citadelle et rue d'Ambelle (2 réponses)
- Réfection du parking derrière la poste (1 réponse)
- Élargissement de la rue de la Croix de Warcq (1 réponse)



LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

4.1 - Propreté du village

- Une attention particulière sera portée au nettoyage des aires de jeux, même si l'équipe technique y est déjà attentive.
- L'équipe technique procède au ramassage des feuilles et un balayage systématique des principales rues par une entreprise est régulièrement effectué. La mairie a également prévu d'investir dans un aspirateur de feuilles.

4.2 - Entretien de la voirie

- La voirie sera la priorité de la mandature : une enveloppe prévisionnelle de 800 000 euros y est réservée dans la programmation budgétaire pluriannuelle des 6 années à venir.
 - L'aménagement de la rue des 7 fontaines sera engagé dès 2021.
 - La réfection des trottoirs des rues de la Citadelle, d'Ambelle et de la Suine sera réalisée en priorité, sous réserve des contraintes budgétaires. La possibilité de mettre la rue de la Suine en sens unique sera examinée avec les riverains.
- Le parking situé derrière le bureau de Poste appartient au domaine privé de La Poste. La commune ne peut donc pas y intervenir. Elle a toutefois obtenu de La Poste son accord de principe pour la remise en état de ce parking... qui se fait toujours attendre.
- L'élargissement de la rue de la Croix de Warcq n'est pas souhaitable afin de ne pas favoriser les excès de vitesse que nombre de riverains dénoncent.

Zoom sur le projet de pistes cyclables Ardenne Métropole



Vous êtes nombreux à proposer la création de pistes cyclables et plus spécialement une piste cyclable de Tournes à Charleville Mézière.

En 2020, Ardenne Métropole a mis en place une opération **"Mon aggro vélo"** qui prévoit en particulier la création d'un schéma d'aménagements cyclables autour de deux réseaux :

- 1- un réseau « structurant », sous la maîtrise d'ouvrage d'Ardenne Métropole, ayant pour objet de relier les villes de l'agglomération aux communes voisines périphériques.
- 2- un réseau « capillaire », sous la maîtrise d'ouvrage des communes, consistant à créer à l'intérieur des villages des pistes cyclables subventionnées à hauteur de 50 % par Ardenne Métropole.

Dans sa séance du 8 juin 2020, le Conseil Municipal de Tournes a décidé d'adhérer à ce plan et de signer une convention d'engagements réciproques avec Ardenne Métropole.

Lors d'une première réunion de travail avec Ardenne Métropole et les communes voisines, les représentants du Conseil Municipal ont fait plusieurs propositions d'itinéraires pour relier le village et le chef lieu.

Cette piste cyclable permettrait, par la même occasion, d'accéder à la voie verte le long de la Meuse, jusqu'à Givet et Remilly Aillicourt. La décision de donner suite à cette proposition appartient maintenant à Ardenne Métropole.

Rappelons que l'adhésion au Plan vélo de l'Agglo permet aussi aux habitants de la commune de bénéficier d'une subvention d'Ardenne Métropole pour l'achat d'un vélo neuf auprès d'un vendeur de cycles agréé.

Renseignements et demande de subvention sur le site internet d'Ardenne Métropole : www.ardenne-metropole.fr rubrique « au quotidien / mobilités / opération aggro vélo »

Les sentiers pédestres aussi

Beaucoup d'habitants souhaitent également plus de sentiers pédestres. Des propositions d'itinéraires ont été imaginées par la Municipalité et mises en ligne sur le site Internet de la commune. Le balisage de ces sentiers semble, en revanche, compliqué à réaliser puisqu'il suppose un accord entre les communes parties prenantes pour le financement et l'entretien.

AVIS DES HABITANTS

Vous proposez

4.3 - Aménagements divers

- Aménagements pour les personnes mal voyantes (1 réponse)
- Réaménagement de la place de stationnement PMR de la médiathèque (1 réponse)
- Aménagement des berges du ruisseau et entretien des passerelles (1 réponse)
- Déplacement de l'arrêt de bus du Petit bonheur (manque de visibilité) (1 réponse)
- Installation de bancs publics : sous l'abribus rue de la gare (1 réponse), le long des voies pédestres (1 réponse) et sur les aires de jeux (1 réponse).
- Installation de plus de poubelles publiques (1 réponse)
- Suppression des pavés rue René Dupont (1 réponse)
- Elagage des arbres masquant le radar pédagogique et le panneau "50" rue Charles de Gaulle (3 réponses)
- Remplacement ou peinture des bacs à fleurs de la rue Charles de Gaulle (2 réponses)

4.4 - Pistes cyclables et des sentiers de randonnée

- des pistes cyclables, et en particulier une liaison entre Tournes et Charleville (17 réponses)
- des sentiers pédestres (8 réponses)

Lire les propositions de la Municipalité en page 10



LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

4.3 - Aménagements divers

▪ **Accessibilité des espaces publics**

- Les préconisations du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) adopté par la commune en 2013 seront progressivement mises en application afin de faciliter les déplacements des personnes présentant un handicap.
- L'aménagement de la place PMR de la bibliothèque est d'ores et déjà en cours d'étude par Ardenne Métropole.

▪ **Ruisseau de la Butte (Charroué) et passerelles**

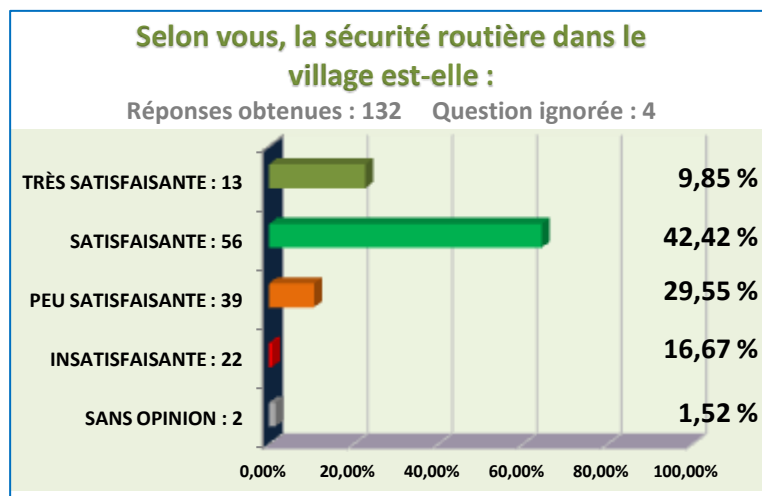
- L'aménagement des berges du ruisseau constitue une préoccupation de la Municipalité, en particulier en raison de l'effondrement des berges à certains endroits. Toutefois, avant d'engager des travaux dont le coût sera important, la Municipalité souhaite faire réaliser une étude afin de définir les aménagements pertinents à réaliser, en conformité avec la réglementation sur les cours d'eau. Les études préalables devraient être réalisées en 2021 pour des travaux en 2022.
- Les travaux d'entretien des passerelles étaient programmés en 2020 par l'équipe technique de la mairie, mais n'ont pas pu être réalisés en raison de la crise sanitaire. Ces travaux seront réalisés en 2021.

▪ **Abri bus**

La gestion des abribus est de la compétence d'Ardenne Métropole. Le déplacement de l'arrêt de bus du Petit Bonheur, ne peut être décidé et réalisé que par Ardenne Métropole. La Municipalité le signalera à la Communauté d'agglomération.

▪ **Autres aménagements**

Les autres aménagements mineurs (poubelles, banc de l'abri bus, élagage...) seront réalisés dès que possible. En revanche, il n'est pas prévu pour l'heure de procéder à l'enlèvement des pavés de la rue René Dupont.



⇒ **52% d'avis positifs et 46% d'avis négatifs**

C'est au niveau de l'insécurité routière que les commentaires sont à la fois les plus nombreux et les plus acerbes. Près d'un habitant sur deux se plaint de ce fléau. Tous les secteurs sont concernés et pas seulement les entrées du village comme on pourrait le penser.

Les principales récriminations portent, par ordre décroissant, sur :

- les excès de vitesse : 37 réponses ;
- le stationnement anarchique : 21 réponses ;
- le non-respect des priorités : 15 réponses ;
- l'effacement des marquages au sol des passages piétons : 8 réponses.

Toutes les rues sont concernées :

- **Excès de vitesse** : les entrées du village (rue de la gare, route d'Arreux, rue Charles de Gaulle), mais aussi quelques rues au cœur du village (rue du Moulin, rue de la Croix de Warcq, Hameau des fontaines, rue de Montcornet).
- **Stationnement** : un peu partout et notamment à proximité de l'école, près du stade de foot, devant le garage rue de Montcornet, camions en double file à hauteur de la boulangerie...
- **Priorités à droite** : trois carrefours sont particulièrement signalés.
 - intersection de la rue du Bois de la Rosière avec la rue Charles de Gaulle (et aussi avec la rue René Dupont) ;
 - intersection de la rue Charles de Gaulle avec la rue de la gare ;
 - intersection de la route d'Arreux avec les rues du Moulin et de la Citadelle.
 - D'autres croisements sont également signalés : rue d'Ambelle avec la rue de la Citadelle, rue de la Tourette avec la rue du Bois de la Rosière...

AVIS DES HABITANTS

Vous regrettez

- Le non respect des règles de sécurité routière (73 commentaires)

Vous proposez

4.5 - Sécurité routière

- Installation de ralentisseurs (21 réponses)
- Amélioration de la signalétique routière : panneaux stops ou céder le passage, feux clignotants... (11 réponses)
- Réfection des parkings (5 réponses)
- Instauration de zone "30" (4 réponses)
- Pose de miroirs de sécurité (4 réponses)
- Matérialisation au sol des places de stationnement autorisées (4 réponses)
- Ajout de passages piétons et rénovation du marquage au sol de ceux existants (4 réponses)
- Verbalisation des contrevenants (2 réponses)
- Mise en sens unique de la rue de la Suine (1 réponse)



LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

4.5 - Sécurité routière

La précédente municipalité s'était déjà saisi de ce dossier, sans pouvoir aboutir à la mise en œuvre de solutions concrètes, malgré la création d'une commission de réflexion sur le sujet et la sollicitation des services administratifs concernés.

Le Conseil Municipal va de nouveau ouvrir ce dossier de la sécurité routière dans le village en se donnant les moyens humains et financiers de réussir. C'est ainsi qu'une commission de la sécurité routière a été constituée pour réfléchir aux aménagements les plus pertinents à réaliser et qu'une enveloppe de 100 000 euros a été dégagée dans la programmation budgétaire pluriannuelle pour leur réalisation dans les prochaines années.

La Municipalité souhaite aborder cette question dans ses différents aspects :

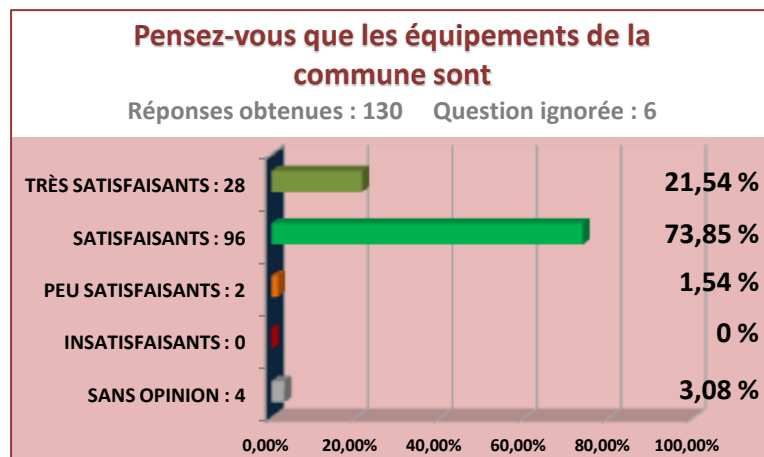
- sécurité routière, bien évidemment ;
- application du PAVE (aménagement pour la circulation des personnes présentant des handicaps) ;
- rénovation du plan de jalonnement, de la signalétique touristique du village et du balisage des sentiers de randonnée ;
- étude du plan de circulation à l'intérieur du village (éventualité de mettre quelques rues en sens unique) ;
- intégration éventuelle dans le plan de circulation de pistes cyclables.

Cette réflexion prendra du temps et devra associer tous les partenaires concernés : gendarmerie, prévention routière, Ardenne Métropole, Conseil Départemental, PNR...

Planning

- 2021 : création de la commission communale, recherche des partenaires , conduite des études.
- A partir de 2022 : réalisation des aménagements.

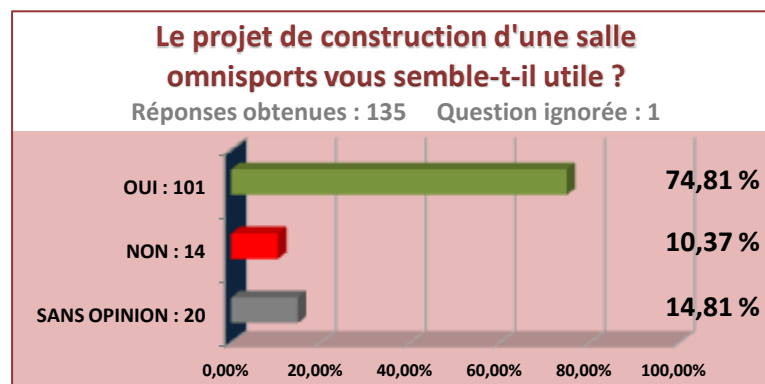
Les équipements de la commune : de quoi faire des envieux !



⇒ **95%** d'avis positifs et **2%** d'avis négatifs

Le jugement de la population est plutôt flatteur pour les équipements de la commune jugés "très corrects".

Mais comme la perfection n'est pas de ce monde, la liste des demandes d'équipements supplémentaires est également bien fournie.



⇒ **75%** d'avis positifs et **10%** d'avis négatifs

Le projet de construction d'une salle de sports rencontre l'adhésion des trois-quarts des répondants.

AVIS DES HABITANTS

Vous appréciez

- Le bon niveau des équipements de la commune

Vous regrettez

- La réduction des horaires de la poste (8 réponses)

Vous proposez

5.1 - Équipements existants

- Maintien du bureau de poste et des horaires (8 réponses)
- Réhabilitation des courts de tennis (2 réponses)
- Ouverture du terrain de football aux jeunes du village (2 réponses)
- Aménagement et entretien du Skate parc (2 réponses)
- Agrandissement des locaux de la bibliothèque (1 réponse)
- Implantation de bancs dans les aires de jeux et le long des chemins (3 réponses)
- Optimisation du matériel mis à disposition du personnel (1 réponse)
- Déplacement et insonorisation de la salle des fêtes (1 réponse)

5.2 - Nouveaux équipements

- Distributeur de billets (15 réponses)
- Crèche (7 réponses)
- Maison de retraite ou béguinage pour seniors (4 réponses)
- Piscine et centre aquatique (4 réponses)
- Parcours de santé et agrès extérieurs (3 réponses)
- Maison de services au public (1 réponse)
- et aussi : local pour les jeunes, salle d'expositions artistiques et culturelles, terrain de foot synthétique, piste d'athlétisme, parc d'activités physiques, abri à coté de l'aire de jeux et du city stade, restauration rapide, plus de commerces, institut de beauté, salon de thé, WC public, chemin de méditation...



LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

5.1 - Équipements existants

▪ Le bureau de poste

Les diminutions des horaires sont malheureusement imposées unilatéralement par La Poste, malgré l'opposition de la Municipalité.

▪ Courts de tennis et skate parc

Un réaménagement global de cette zone d'activités sportives peut être étudié : éclairage des courts de tennis (à défaut d'une couverture trop onéreuse), réhabilitation du skate parc, création d'un parcours de santé avec agrès extérieurs ...

▪ Utilisation du terrain de football

Sa gestion est assurée par l'ASTRM, mais l'ouverture en libre service des installations semble difficile.

▪ Médiathèque

La gestion de la médiathèque est de la compétence d'Ardenne Métropole. On peut toujours souhaiter mieux, mais rappelons-nous que le maintien de la bibliothèque était loin d'être acquis à la création d'Ardenne Métropole et que Tournes est la seule commune de la Grande Agglo à bénéficier d'un tel équipement (hors Charleville et Sedan).

▪ Salle des fêtes

Malgré les nuisances sonores, il n'est pas envisageable de la déplacer.

5.2 - Nouveaux équipements

▪ Distributeur de billets

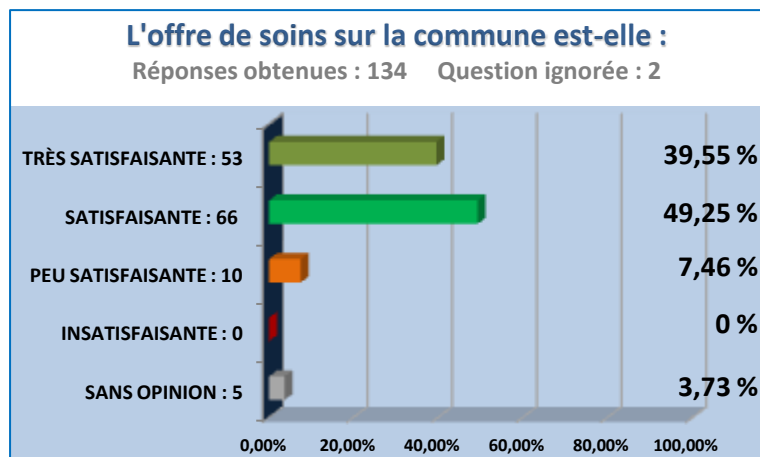
L'implantation des distributeurs de billets est décidée par les établissements bancaires en fonction de critères de rentabilité. La commune pourrait prendre à sa charge le coût de ce service... mais qui serait de l'ordre de 20 000 euros par an et à condition de trouver un partenaire.

Crèche : voir rubrique 3.3 Petite enfance.

▪ Maison de retraite / béguinage

Pour intéressantes et utiles soient-elles ces propositions ne peuvent relever que d'une initiative privée en raison de leurs coûts.

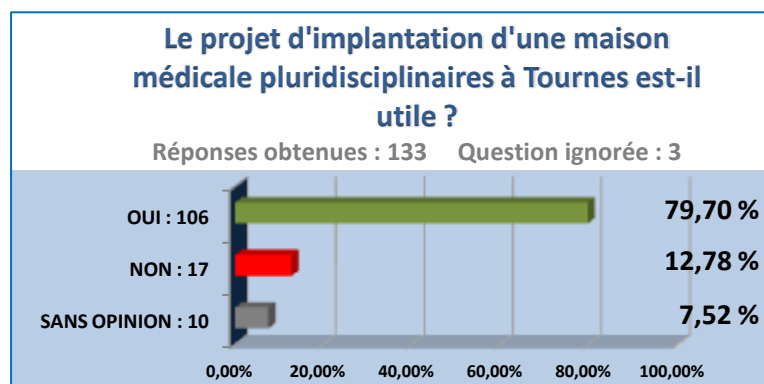
Santé : une belle offre de soins, mais pas assez de médecins ni de spécialistes !



⇒ **89%** d'avis positifs et **7%** d'avis négatifs

"On n'a pas à se plaindre, on a tout ce qu'il faut pour nous soigner". Un commentaire qui traduit bien un sentiment largement partagé par la population tournésienne.

C'est vrai qu'avec un cabinet médical, un cabinet dentaire et une pharmacie, le village dispose de structures de soins enviables. Pourtant, quelques regrets sont émis, au premier rang desquels le nombre insuffisant de médecins pour répondre à la demande locale. Et certains de déplorer que les habitants de Tournes ne soient pas prioritaires pour intégrer la patientèle du cabinet médical. Parmi les spécialistes qui seraient bienvenus : kinésithérapeute, pédiatre, ostéopathe...



⇒ **80%** d'avis positifs et **13%** d'avis négatifs

La population est très majoritairement favorable à l'implantation d'une nouvelle Maison Médicale Pluridisciplinaire, qui pourrait accueillir de nouveaux praticiens. Beaucoup plus rarement, le maintien du cabinet médical et de la pharmacie à leurs emplacements actuels a la préférence de quelques-uns.

Certaines inquiétudes se sont manifestées au sujet de l'état d'avancement du projet. Qu'on se rassure, la première pierre sera bien posée en 2021 !

AVIS DES HABITANTS

Vous appréciez

- L'offre de soins sur la commune

Vous regrettez

- L'absence de priorité pour les habitants de Tournes (3 réponses)

Vous proposez

6.1 - Plus de médecins et de spécialistes

- Plus de médecins (10 réponses)
- Plus de kinésithérapeutes (3 réponses)
- Un pédiatre (1 réponse)
- Un ostéopathe (1 réponse)

6.2 - Pharmacie

- Maintien de la pharmacie à son emplacement actuel (1 réponse)



LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité s'est fortement impliquée dans le choix de notre commune par Ardenne Métropole pour l'implantation d'une maison médicale pluridisciplinaire.

En particulier, il est utile de rappeler que la commune a cédé gracieusement le terrain pour la construction de ce projet et s'est engagée à construire un parking public à proximité.

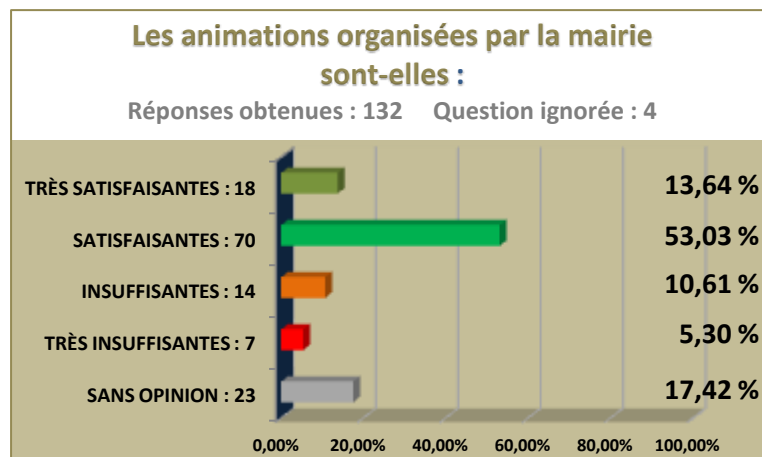
La concrétisation prend beaucoup de temps (les premières discussions remontent en effet à 2016 !) et la situation sanitaire n'a pas accéléré les choses.

Néanmoins, le calendrier avance : la démolition du hangar a commencé (certes très lentement) et les travaux de construction devraient démarrer en octobre 2021.

Il est désormais réaliste de prévoir une ouverture de cette nouvelle maison médicale en 2022.

Pour ce qui concerne la délocalisation de la Pharmacie près de la future maison médicale pluridisciplinaire la décision appartient d'abord au pharmacien et non à la municipalité, celle-ci ayant répondu favorablement à la demande qui lui a été faite en acceptant le principe de rétrocéder le bâtiment abritant des salles d'activités sportives et culturelles.

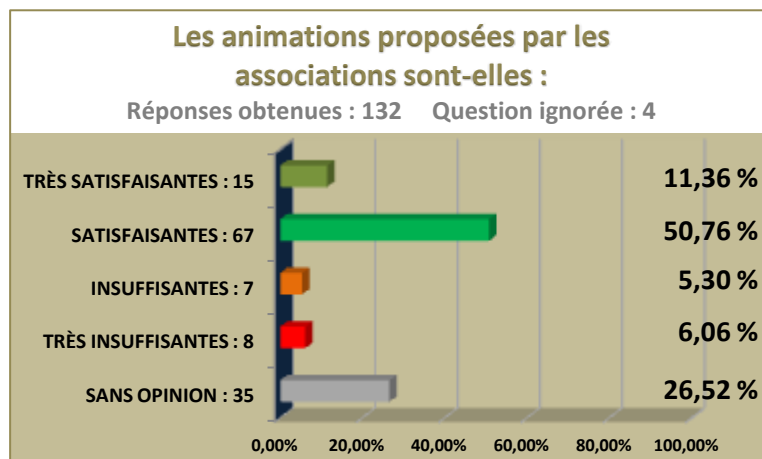
Animation : feu...mon feu d'artifice regretté



⇒ **67% d'avis positifs et 16% d'avis négatifs**

Sans doute la période n'était-elle pas des plus propices pour interroger la population sur les animations et les activités. La crise de la COVID 19 a renvoyé au placard la quasi-totalité des manifestations prévues en 2020 !

Les réponses témoignent de la difficulté de satisfaire à la diversité des attentes de la population.



⇒ **62% d'avis positifs et 11% d'avis négatifs**

Les activités des associations se heurtent au même écueil, malgré leur nombre et la diversité des activités proposées.

Les propositions de nouvelles animations ou activités sont nombreuses.

Quelques-unes reviennent un peu plus souvent. C'est le cas de la pétanque, de la marche (y compris des marches adaptées pour les personnes âgées avec un animateur), et, plus inattendu, de la mise en place d'un marché de produits du terroir.

AVIS DES HABITANTS

Vous regrettez

- La suppression du feu d'artifice (5 réponses)

Vous proposez

7.1 - Nouvelles animations et activités

- Club de marche (6 réponses)
- Marché paysan (5 réponses)
- Feu d'artifice (5 réponses)
- Club de pétanque (5 réponses)
- Journée de ramassage des déchets (3 réponses)
- Initiation aux échecs (2 réponses)
- Bourses aux fleurs et jardin collectif (2 réponses)
- Activités et sorties culturelles (2 réponses)
- Club de tricot et couture (2 réponses)
- Cours de dessin, peinture, pastel (1 réponse)
- Randonnées en vélo (1 réponse)
- Un circuit vélo pour les enfants (1 réponse)
- Décoration du village par thème et saison (1 réponse)
- Sapins offerts aux habitants pour décoration de Noël (1 réponse)
- Balades à poney (1 réponse)
- Soirées dansantes pour les enfants (1 réponse)
- Cours de basket et de handball (1 réponse)
- Service de dessert pour la piscine de Rocroi (1 réponse)
- Plus d'activités pour les seniors (1 réponse)
- Bal de la fête patronale (1 réponse)
- Concours de cerfs-volants (1 réponse)
- Animations et activités pour les ados et pour la tranche d'âge 30-40 ans (1 réponse)



LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 - Nouvelles animations et activités

Il est bon de souligner que l'animation du village ne peut pas reposer sur la seule bonne volonté de la Municipalité et qu'elle doit impliquer l'ensemble de la population, notamment à travers la vie associative.

▪ **Club de marche**

Les personnes intéressées peuvent se constituer en association. La municipalité versera une subvention comme à toutes les associations de Tournes.

▪ **Marché paysan**

L'idée est certes séduisante. Toutefois, des marchés similaires existent déjà dans des communes proches : Charleville, Damouzy, Renwez, ce qui rend difficile la création d'un marché supplémentaire, les éventuels exposants étant déjà très sollicités.

▪ **Feu d'artifice**

La suppression du feu d'artifice a été imposée par l'autorité administrative en raison de la présence d'habitations et de l'église à proximité du pas de tir. La Municipalité a trouvé un nouveau site accepté par la Préfecture et a restauré le feu d'artifice en 2021.

▪ **Club de pétanque**

Patience, une association est en cours de création !

▪ **Journée de ramassage des déchets**

La proposition mérite d'être étudiée et, pourquoi pas, reprise par la Municipalité qui pourrait s'associer par exemple à la Journée Mondiale du Nettoyage (World Clean Up Day).

▪ **Activités et sorties culturelles**

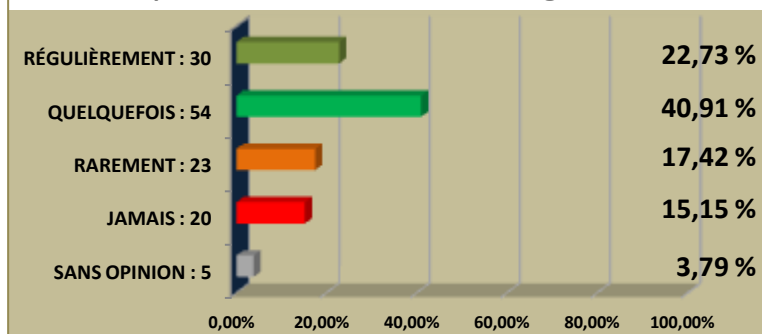
La Municipalité projette d'aménager la salle des associations pour y accueillir des expositions ou des activités culturelles : un début...en attendant la création d'une association culturelle par des bénévoles ?

▪ **Les autres propositions**

Toutes les propositions sont dignes d'intérêt : reste à trouver des bénévoles pour les mettre en œuvre, sachant que la Municipalité est prête à encourager et apporter son concours à toutes les initiatives.

Participez-vous aux animations et aux activités ?

Réponses obtenues : 132 Question ignorée : 4



⇒ **64%** d'avis positifs et **33%** d'avis négatifs

Encore trop nombreux sont les habitants qui ne participent que rarement, voire jamais, aux activités proposées : un tiers des réponses !

Les motifs invoqués sont divers :

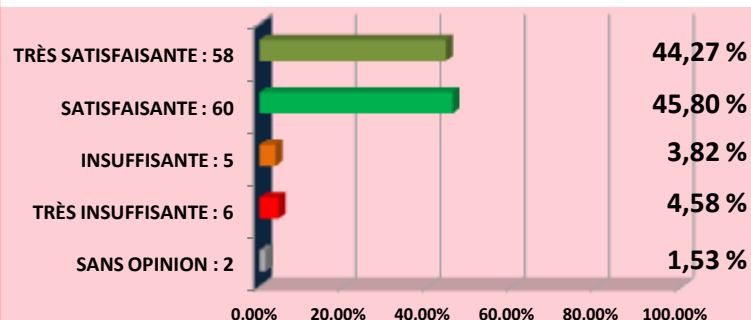
- manque de temps (7 réponses) ;
- âge ou handicap (5 réponses) ;
- animations inadaptées (3 réponses)
- méconnaissance des activités proposées (2 réponses)
- COVID (2 réponses)





Comment qualifieriez-vous votre information sur la vie de la commune :

Réponses obtenues : 131 Question ignorée : 5



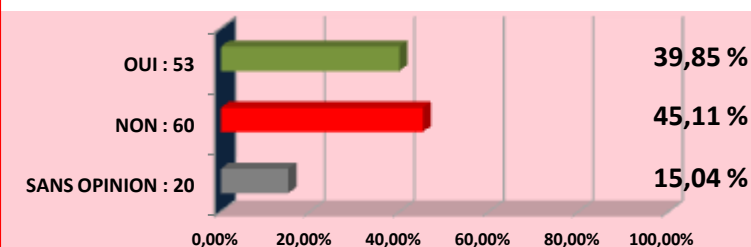
Information et communication : Rien à redire ou...presque !

⇒ **90% d'avis positifs et 8% d'avis négatifs**

L'information sur la vie de la commune est considérée comme bonne. Le bulletin de Tournes et le panneau lumineux sont les deux principaux supports d'information utilisés par les habitants. Les supports numériques rencontrent moins de succès.

Seriez-vous intéressé par un système d'information municipale par SMS ?

Réponses obtenues : 133 Question ignorée : 3

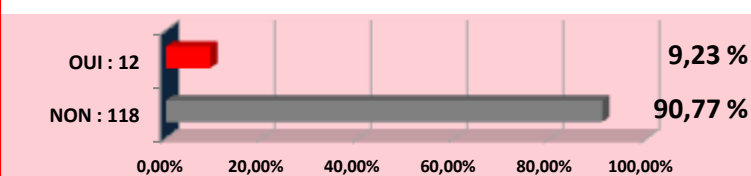


⇒ **40% d'avis positifs et 45% d'avis négatifs**

L'idée de mettre en place un système d'information par S.M.S. est plutôt bien perçue, mais n'entraîne pas une adhésion massive, près de la moitié des personnes ayant répondu n'en voyant pas vraiment l'utilité.

Rencontrez-vous des difficultés pour vos démarches administratives ?

Réponses obtenues : 130 Question ignorée : 6



⇒ **9% d'avis positifs et 91% d'avis négatifs**

Presque 10% des répondants expriment des difficultés dans leurs démarches administratives.

AVIS DES HABITANTS

Vous appréciez

- Globalement, les efforts de communication de la municipalité

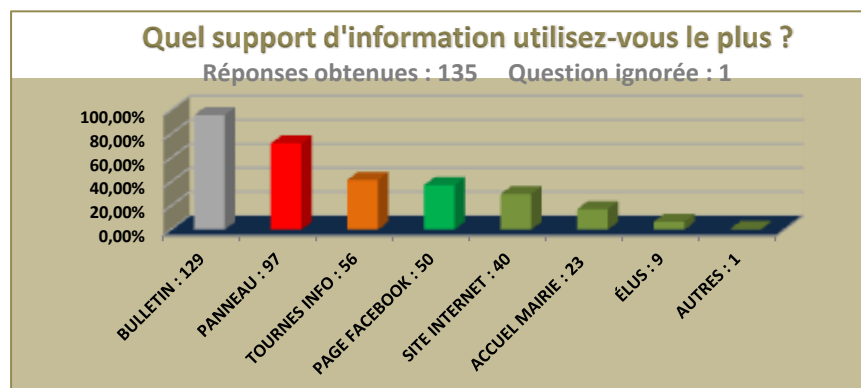
Vous regrettez

- Le mauvais positionnement du panneau lumineux (2 réponses)
- L'insuffisance de l'information pendant la canicule (1 réponse)

Vous proposez

8.1 - L'information communale

- La diffusion d'informations par SMS pour les informations urgentes uniquement (3 réponses)
- Le déplacement du panneau lumineux (2 réponses)
- Mieux connaître certains élus (1 réponse)
- Une information plus développée sur certains sujets comme les questions financières (1 réponse)
- Davantage d'information concernant les activités d'Ardenne Métropole (1 réponse)
- L'améliorations du site internet (1 réponse)
- Le maintien d'une information en mairie (1 réponse)
- Langue pour les malentendants (1 réponse)



LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 - L'information communale

■ **Information par SMS**

L'utilisation des SMS se répand de plus en plus, notamment parmi les populations les plus jeunes. La Municipalité souhaite ne pas négliger ce mode de communication pour diffuser les informations urgentes (alertes météo ou sanitaires...) auprès des habitants le souhaitant.

■ **Panneau lumineux**

Le panneau lumineux est la deuxième source d'informations de la population. Ce panneau présentant des signes de faiblesse liée à son ancienneté, son remplacement est programmé en 2021. La municipalité en profitera pour en changer l'implantation.

■ **Site internet**

Quelques critiques ont été dirigées vers le site internet et la page facebook. Sans doute que des améliorations doivent y être apportées et la commission communication va y travailler. Rappelons toutefois que le site internet a été entièrement rénové en 2017, et que, dans un souci d'économie, la création du site a été entièrement réalisée bénévolement par un conseiller municipal, de même que sa gestion.

■ **Information en mairie**

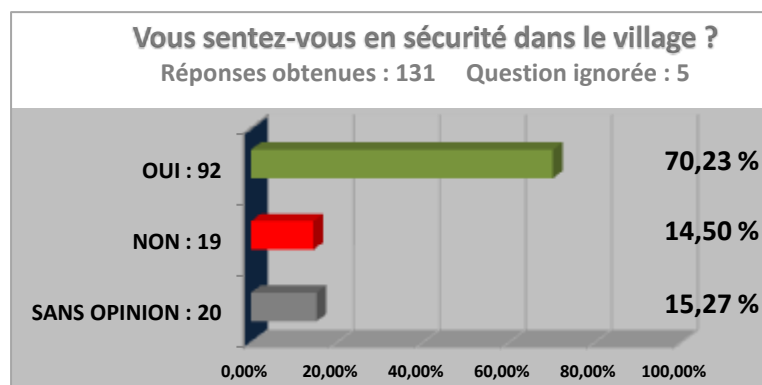
Même si la municipalité souhaite utiliser les moyens modernes de communication, elle continuera à maintenir une information de proximité, notamment à travers l'accueil de la mairie et une information papier.

■ **Diversité de l'information**

La Municipalité essaie d'apporter le maximum de transparence dans sa communication, mais tout ne peut pas être développé dans le bulletin municipal. Rappelons que tout citoyen a un libre accès aux procès-verbaux des séances du Conseil Municipal et aux documents budgétaires.

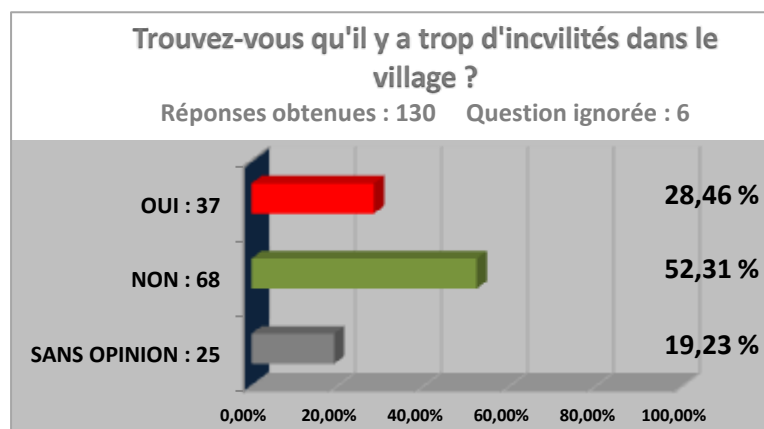
Pour la même raison, il est difficile de développer les informations relatives à Ardenne Métropole, le plus simple étant de consulter le site de la Communauté d'agglomération.

Sécurité et incivilités : ah, ces problèmes de voisinage !



⇒ **70% d'avis positifs et 15% d'avis négatifs**

Très majoritairement, la population de Tournes ne ressent pas un sentiment d'insécurité dans le village. Malgré tout, 15 % des personnes interrogées font part d'un malaise, surtout en raison de la peur des cambriolages (6 réponses).



⇒ **28% d'avis positifs et 52% d'avis négatifs**

Avec l'insécurité routière, les nuisances de voisinage et les petites incivilités constituent le second point noir de Tournes, même si une majorité d'habitants considère le village tranquille, certains allant même jusqu'à s'étonner que la question des incivilités soit posée et que la Municipalité y accorde autant d'importance !

Sont particulièrement ciblés :

- Les nuisances canines (déjections, aboiement, divagation) : 12 réponses
- Les nuisances sonores : 12 réponses
- Les regroupements de jeunes au city stade et à la Pépinière notamment, rodéos : 6 réponses
- Les déchets sur la voie publique (masques, canettes...) : 5 réponses
- Le brûlage des déchets : 3 réponses
- Pompes d'eau dans le ruisseau : 1 réponse

AVIS DES HABITANTS

Vous regrettez

- Le mauvais comportement de certains propriétaires de chiens (12 réponses)
- Les nuisances sonores (12 réponses)

Vous proposez

9.1 - Lutte contre les cambriolages

- Développer le réseau de caméras de vidéoprotection (4 réponses). 1 réponse juge les caméras inefficaces.
- Adhérer au réseau "communes vigilantes" (1 réponse)

9.2 - Lutte contre les Incivilités

- Ne rien faire (6 réponses)
- Réprimer les infractions : procès-verbaux, ronde de gendarmerie (3 réponses)
- Éduquer les gens (1 réponse)

Pompage d'eau dans le ruisseau, précisions

Le pompage d'eau dans le ruisseau est peu fréquent, mais la remarque a néanmoins été faite. Que dit la réglementation en la matière ?

La pratique n'est pas interdite, sauf éventuellement par arrêté préfectoral en période de sécheresse. Toutefois, à partir d'un certain volume de prélèvement annuel, une autorisation du maire est nécessaire.



LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 - Lutte contre les cambriolages

▪ Vidéo protection

Mis en place en 2018, le système de vidéo protection apporte une sécurité supplémentaire pour les habitants et constitue une aide à la résolution de certaines affaires de délinquance. La Municipalité envisage le renforcement du dispositif pour sécuriser certains lieux, sachant que l'installation de nouvelles caméras a un coût.

▪ Voisins vigilants et solidaires

Le meilleur moyen de se prémunir contre les cambriolages repose certainement sur la surveillance par les habitants eux-mêmes et la solidarité parmi la population... ce qui n'impose pas d'adhérer nécessairement à un quelconque réseau moyennant finances ! Il ne faut surtout pas hésiter à alerter la mairie ou un conseiller municipal de tout mouvement suspect dans la commune.

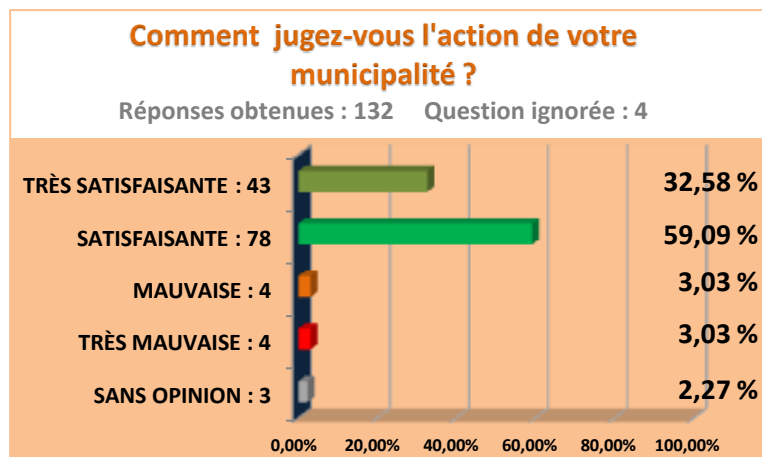
9.2 - Lutte contre les incivilités

Malgré un constat largement partagé, peu de propositions émergent pour lutter efficacement contre les petites incivilités du quotidien. Les solutions oscillent entre deux extrêmes : le laissez-faire ou la répression.

Quelque soit leur nature (bruits, feux, déchets...), la municipalité se trouve effectivement souvent démunie pour sanctionner les incivilités de quelques-uns. A défaut de moyens coercitifs, reste la pédagogie et les remontrances que la municipalité n'hésite pas à utiliser... mais avec des résultats malheureusement mitigés.

La création d'une police intercommunale est peut-être une solution, mais faut-il en arriver jusque là ? La question est toutefois posée, dans le cadre d'une mutualisation des moyens au niveau d'Ardenne Métropole.

Action de la Municipalité : des attentes nombreuses et variées !



⇒ **92% d'avis positifs et 6% d'avis négatifs**

Plus que l'opinion, largement positive, sur l'action de la Municipalité, ce sont les propositions d'amélioration faite par la population qui sont intéressantes.

L'objectivité impose aussi de mentionner certains avis négatifs sur les élus municipaux :

- Changer de maire
- Manque de démocratie
- Manque de compréhension
- Une équipe municipale plus positive
- Incompétence de certains élus
- Manque de partialité



AVIS DES HABITANTS

Vous proposez

10.1 - Ordures ménagères

- Ramassage des déchets verts (8 réponses).
- Ramassage des monstres (5 réponses)
- Ramassage plus fréquent du tri sélectif (1 réponse)

10.2 - Travaux d'entretien

- Meilleur entretien du cimetière (2 réponses)
- Suppression des bacs à fleurs de la rue Charles de Gaulle (2 réponses)

10.3 - Éclairage public

- Suppression de l'éclairage public la nuit (2 réponses). 1 réponse en revanche apprécie l'éclairage la nuit.

10.4 - Solidarité avec les personnes âgées ou handicapées

- Aménagement des espaces publics pour le déplacement des personnes âgées ou handicapées (2 réponses)
- Accompagnement aux déplacements en ville des personnes âgées (1 réponse)
- Nettoyage des trottoirs des personnes âgées et/ou handicapées en cas de neige et/ou de verglas (1 réponse)

10.5 - Domaine social

- Faciliter les démarches administratives (2 réponses)
- Recréer une cohésion sociale / mise en place de projets fédérateurs (2 réponses)
- Commande groupée de fuel / négociation d'une mutuelle collective (2 réponses)
- Aide aux devoirs (1 réponse)
- Politique en faveur des ados 15-25 ans (1 réponse)

10.6 - Propositions diverses

- Stérilisation des chats errants
- Installation de la fibre



LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 - Ordures ménagères

La compétence "ordures ménagères" est du ressort d'Ardenne Métropole, la commune n'ayant plus l'initiative dans ce domaine. Une entorse est apportée avec la collecte des sapins de Noël. Concernant le ramassage des monstres, il peut être organisé, mais devra être financé par la commune. A mettre à l'étude !

10.2 - Travaux d'entretien

Une vigilance sera apportée à l'entretien du cimetière, mais il faudrait que cette volonté soit aussi partagée par tous les usagers !

10.3 - Éclairage public

La suppression de l'éclairage public, outre son avantage écologique, aurait la vertu de diminuer les dépenses communales. Mais l'éclairage apporte aussi une plus grande sécurité (réelle ou ressentie) aux habitants. Il n'est donc pas certain que cette solution soit partagée, mais elle devra être examinée par la municipalité.

10.4 - Solidarité avec les personnes âgées ou handicapées

Dans le cadre du PAVE, la commune procèdera progressivement aux aménagements nécessaires sur l'espace public. La solidarité des voisins est aussi l'aide la plus efficace). L'Association ATS offre son aide pour accompagner les personnes ayant des problèmes de déplacement.

10.5 - Domaine social

- La mairie et le CCAS se tiennent à la disposition des habitants souhaitant une aide dans leurs démarches administratives.
- L'organisation d'une commande groupée de fuel, pourquoi pas ?
- La municipalité a tenté de relancer une association de la jeunesse pour mettre en œuvre une vraie politique en faveur des jeunes, mais a dû y renoncer faute d'interlocuteurs.

10.6 - Propositions diverses

- Stérilisation des chats : proposition à envisager sérieusement.
- L'arrivée de la fibre est prévue pour la fin 2021 (région Grand'Est).



MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 Tournes

BESOINS ET ATTENTES DES HABITANTS DE TOURNES

Juillet 2021